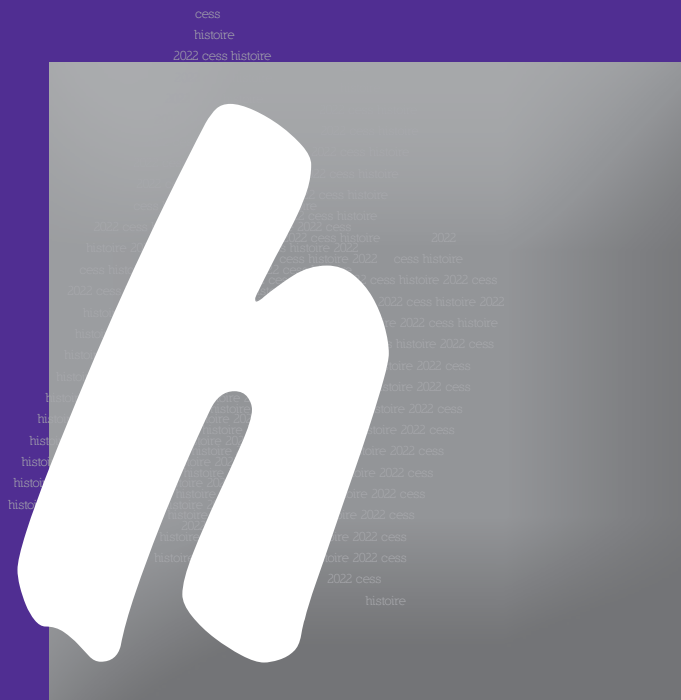


ÉPREUVE EXTERNE COMMUNE

# CESS2022

## HISTOIRE

QUESTIONNAIRE | VENDREDI 17 JUIN



NOM : \_\_\_\_\_

PRÉNOM : \_\_\_\_\_

CLASSE : \_\_\_\_\_

N° D'ORDRE : \_\_\_\_\_

Le 18 avril 2007, à l'occasion de la commémoration du « coup d'État militaire d'Athènes », Thomas Hammarberg, alors Commissaire aux droits de l'homme du Conseil de l'Europe, écrivait :

« Le putsch perpétré à l'aube du 21 avril 1967 fut un choc pour les démocrates de toute l'Europe : comment un simple groupe de colonels pouvait-il balayer ainsi la démocratie dans l'un des plus vieux États membres du Conseil de l'Europe ? La communauté internationale a ressenti le choc encore plus durement lorsqu'elle a appris que le Parlement grec avait été fermé, que les partis politiques avaient été dissous, que les médias étaient désormais soumis à une censure stricte et qu'environ 6 000 responsables politiques, journalistes et autres personnes avaient été arrêtés et nombre d'entre eux torturés pendant leur interrogatoire. »

À partir du dossier documentaire (documents et notices) et de tes connaissances, apporte une réponse nuancée à la question de recherche suivante sous la forme d'un texte de synthèse.

**Pourquoi et comment les Occidentaux ont-ils réagi à la dictature des colonels en Grèce ?**

### **Attention**

Tu disposes de 100 minutes pour réaliser ce travail.

Tu es autorisé(e) à utiliser un dictionnaire et des feuilles de brouillon.

Tout élément de réponse essentiellement composé de « copier-coller » ou erroné ne recevra aucun point.

**Ta synthèse sera évaluée selon les indicateurs suivants :**

L'introduction	20 points
<ul style="list-style-type: none"><li>• rappelle la question de recherche ;</li><li>• replace la question de recherche dans son contexte historique : <b>3</b> éléments de contexte pertinents sont développés.</li></ul>	
Le développement	60 points
<ul style="list-style-type: none"><li>• énonce et développe <b>3</b> motifs de réaction des Occidentaux ;</li><li>• énonce et développe <b>3</b> moyens d'action des Occidentaux ;</li><li>• nuance par <b>2</b> fois ta réponse ;</li><li>• intègre tes connaissances : <b>2</b> éléments de connaissance pertinents sont attendus ;</li><li>• est structuré de façon cohérente et organisé en paragraphes ayant chacun une unité de sens ;</li><li>• mentionne pour chaque élément de réponse le ou les documents d'où les informations sont tirées.</li></ul>	
La conclusion	15 points
<ul style="list-style-type: none"><li>• est cohérente avec le développement ;</li><li>• répond de manière nuancée à la question de recherche.</li></ul>	
Langue et soin	5 points
<ul style="list-style-type: none"><li>• orthographe, syntaxe ;</li><li>• soin.</li></ul>	
TOTAL	100 points







**CONCLUSION**

Lined area for writing the conclusion.

**Fédération Wallonie-Bruxelles / Ministère**  
**Administration générale de l'Enseignement**  
Avenue du Port, 16 – 1080 BRUXELLES  
www.fw-b.be – 0800 20 000

Graphisme : Olivier VANDEVILLE - [olivier.vandeville@cfwb.be](mailto:olivier.vandeville@cfwb.be)  
Juin 2022

Le Médiateur de la Wallonie et de la Fédération Wallonie-Bruxelles  
Rue Lucien Namèche, 54 – 5000 NAMUR  
0800 19 199  
[courrier@mediateurcf.be](mailto:courrier@mediateurcf.be)

Éditeur responsable : Quentin DAVID, Directeur général

La « Fédération Wallonie-Bruxelles » est l'appellation désignant usuellement la « Communauté française » visée à l'article 2 de la Constitution



ÉPREUVE EXTERNE COMMUNE

# CESS2022

## HISTOIRE

PORTEFEUILLE DE DOCUMENTS



NOM : \_\_\_\_\_

PRÉNOM : \_\_\_\_\_

CLASSE : \_\_\_\_\_

N° D'ORDRE : \_\_\_\_\_

Le roi Constantin [...] qui, depuis sa fuite de Grèce, le 14 décembre 1967, après l'échec de son contre-coup d'État, ne bougeait pratiquement pas de sa villa romaine [...], fait la navette entre l'Italie, la Grande-Bretagne et le Danemark.

Ses déplacements n'ont rien de touristique, mais auraient pour mobile la situation régnant dans son pays et plus particulièrement la prochaine session des dix-huit ministres du Conseil de l'Europe qui doit se tenir à Paris les 12 et 13 décembre [1969].

Ceux-ci doivent décider si le rapport de la commission des Droits de l'Homme sur la plainte déposée par la Suède, la Norvège, le Danemark et les Pays-Bas concernant la violation des droits de l'homme et l'emploi de la torture en Grèce est recevable. Si leur réponse est positive, le Conseil de l'Europe pourrait voter l'exclusion de la Grèce. [...]

En juin dernier, Constantin, 29 ans, qui était resté dans une prudente expectative, avait posé pour condition à son retour en Grèce la libération des prisonniers politiques, le retour à la démocratie et la tenue d'élections législatives sous contrôle international. Repoussées, ces demandes avaient provoqué par la suite un violent tir de barrage dans la presse gouvernementale athénienne.

Il semblerait que le jeune souverain soit passé à l'offensive. Reçu à Londres la semaine dernière par le Premier Ministre, M. Wilson, il lui aurait demandé que la Grande-Bretagne vote l'exclusion de la Grèce du Conseil de l'Europe [...].

La réunion de Paris inquiète du reste fortement Washington qui tient à garder de bonnes relations avec la Grèce, un bastion de l'OTAN en Méditerranée. Cela surtout après le coup d'État de Libye qui paralyse sa base géante de Wheelus, l'accroissement de la flotte soviétique en Méditerranée et la situation explosive au Moyen-Orient.

---

« L'ex-roi Constantin mène la campagne en Europe contre les colonels grecs », *Paris-Presses L'intransigeant*, 23-24 novembre 1969, p. 6.

**Conseil de l'Europe** : cette organisation internationale – à ne pas confondre avec l'Union européenne – est la principale organisation de défense des droits de l'Homme du continent. On lui doit la rédaction de la Convention européenne des droits de l'homme en 1950.

**Commission européenne des droits de l'homme** : commission créée par le Conseil de l'Europe pour recevoir les plaintes de tout État, individu ou organisation pour violation de la Convention européenne des droits de l'homme.

L'un des moments critiques de l'action du CICR [Comité international de la Croix-Rouge] survient le 8 avril 1968. Ce jour-là, l'institution genevoise remet aux autorités helléniques un rapport nuancé de 30 pages sur les conditions de détention dans les prisons de Yaros et Leros et dans différents hôpitaux du pays. Les détenus sont « d'une manière générale, convenablement traités, nourris et soignés ». Une lettre d'accompagnement du rapport [...] relève que les deux camps installés sur l'île de Leros sont inadaptés pour une détention prolongée. [La lettre] demande l'évacuation des femmes et des hommes incarcérés sur l'île de Yaros, où les conditions de détention sont « inacceptables ». Le rapport proprement dit aurait dû rester confidentiel. Mais le pouvoir grec, maître dans l'art de la manipulation, organise une conférence de presse pour le rendre public à un moment où la presse internationale se fait de plus en plus l'écho de cas de torture, notamment à travers le travail d'enquête [...] d'Amnesty International. [...]

Pour le CICR, qui a au printemps 1968 un accès encore limité aux prisons, c'est une situation très inconfortable. Le délégué Jean-Pierre Maunoir souligne le dilemme dans une note de décembre 1967 : « Nous sommes d'avis ici qu'une enquête systématique sur la torture ferait plus de mal que de bien. [...] On doit présumer tout d'abord que le Comité s'exposerait à une fin de non-recevoir de la part des autorités helléniques. » [...]

Le CICR connaîtra des hauts et des bas. L'un des hauts est incontestablement l'accord conclu avec le pouvoir grec le 3 novembre 1969 autorisant les délégués à accéder à tous les centres de détention. [...] Un an plus tard toutefois, l'accord n'est pas reconduit. Pour Athènes, l'opération CICR a « perdu sa raison d'être ». Le régime des colonels se durcit. Chef de mission à partir de la fin 1969, Philippe Grand d'Hauteville s'en souvient : « Le gouvernement grec avait senti le vent tourner. Avant d'en être exclu, il a démissionné du Conseil de l'Europe. On a compris à ce moment que notre mission allait s'achever. » [...]

---

Stéphane BUSSARD, « Négociateur avec la dictature : la gageure du CICR en Grèce après le coup d'État de 1967 », *Le Temps*, 20 août 2018.



Photographie d'une manifestation, Fabrique nationale d'armes de guerre à Herstal, 1967.

À mesure qu'approchait le jour fatidique, les colonels avaient multiplié les opérations de charme, les promesses de démocratisation et de libération de prisonniers politiques. Mais rien de positif n'était venu changer les résolutions des opposants européens. Les appels à la solidarité atlantique face au communisme international et les menaces de sanctions économiques avaient été vains et l'on avait même vu des pays comme la Grande-Bretagne, l'Italie et l'Allemagne rallier le camp des pays scandinaves et des Pays-Bas. Même la France, jusqu'ici particulièrement bienveillante avec les colonels, n'avait pu se retrancher derrière son fameux principe de « non ingérence dans les affaires intérieures d'un pays étranger ». Son représentant, M. de Lipkowski, avait bien essayé de repousser de quelques mois la suspension de la Grèce, mais il avait dû battre en retraite devant le tollé général. Bref, tout était perdu pour la Grèce. Les deux tiers des voix avaient été atteints. [...] La Grèce était exclue du club de l'Europe libérale. Plus que jamais, elle se trouvait isolée, au même rang que l'Espagne et le Portugal. [...]

Que l'on ne s'y fie pas trop cependant, les apparences sont souvent trompeuses. Les colonels, leurs tortures et leurs camps de concentration sont toujours là. La condamnation morale [...] n'est pas pour eux aussi catastrophique qu'on pourrait l'espérer. Il leur reste suffisamment d'alliés pour surmonter ce mauvais passage.

D'abord parmi ceux-là mêmes qui les ont condamnés. L'aide économique de l'Europe occidentale a certes diminué depuis le coup d'État, mais des contrats fructueux ont été obtenus avec la société Pechiney et d'autres firmes françaises, allemandes ou anglaises. Makarezos, le ministre grec de la coordination économique, a été invité officiellement à Paris. On lui a promis une aide importante et des livraisons d'armes. Il a poursuivi son tour d'Europe sans trop d'anicroches si ce n'est quelques manifestations de gauchistes. Les touristes européens ont été particulièrement nombreux l'été dernier et ont abreuvé les caisses grecques de bonnes devises sonnantes et trébuchantes. [...]

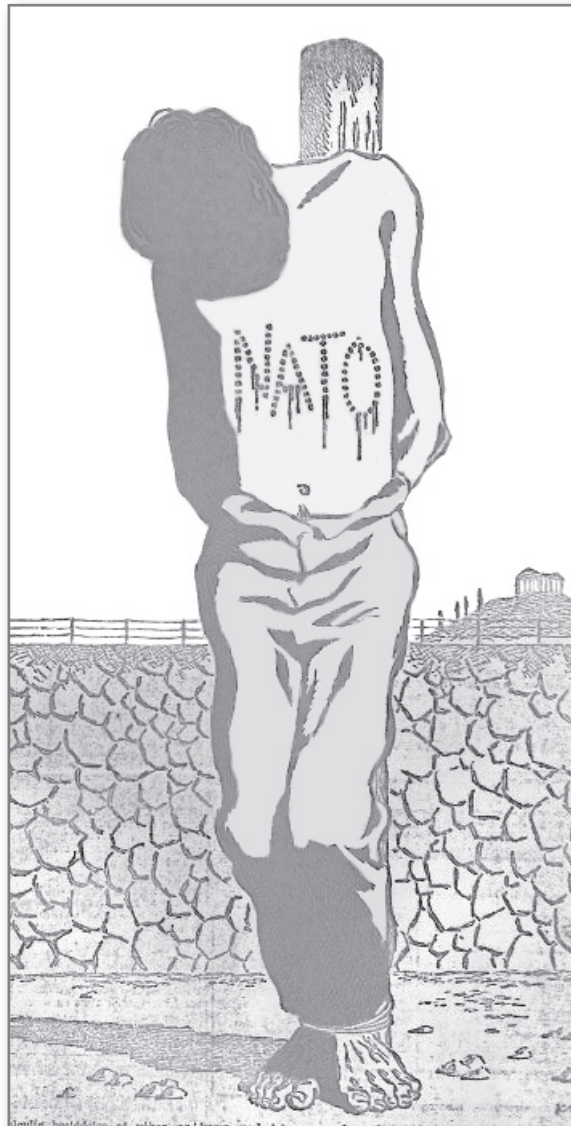
L'O.R.T.F. vient par ailleurs de décider la suppression des émissions quotidiennes sur ondes courtes à destination de la Grèce. C'était chaque jour entre 13h15 et 13h45 le moyen pour les Grecs d'être informés à peu près objectivement sur ce qui se passait dans leur pays, une sorte de radio de Londres dont les colonels réclamaient la suppression. Le véritable allié des colonels, leur planche de salut, reste évidemment les États-Unis. Ils ont rendu possible le coup d'État et soutiennent à bout de bras la junte contre vent et marées [...]. Ils se sont efforcés d'éviter l'exclusion de la Grèce du Conseil de l'Europe, soucieux, disaient-ils, de ne pas affaiblir l'OTAN. Aujourd'hui le président Nixon et le département d'État se trouvent dans une position délicate, mais il est peu probable qu'ils abandonnent brutalement le régime des colonels. [...] La révolution libyenne a en effet privé le Pentagone de sa plus grande base

maritime à l'étranger. En Méditerranée, il ne reste plus que la Grèce et qu'importent les souffrances du peuple grec pourvu que « l'Occident » triomphe.

---

Denis LANGLOIS, « Les colonels au ban de l'Europe », *Témoignage Chrétien*, 18 décembre 1969, p. 11.

**O.R.T.F.** (Office de radiodiffusion-télévision française) : ancien nom de la radiotélévision publique française.



Dessin de Klaus ALBRECHTSEN dans un périodique danois, 1968.

**NATO : OTAN.**



AMNESTY INTERNATIONAL  
Secrétariat International

Londres, le 18 mai 1967

Monsieur le Président,

Comme un grand nombre d'autres organisations internationales, la nôtre éprouve les plus vives inquiétudes au sujet des récents événements de Grèce. "Amnesty International" s'intéresse avant tout, il est vrai, au sort des "prisonniers de conscience", c'est-à-dire aux personnes incarcérées ou détenues en raison de l'expression non violente de leurs opinions politiques ou religieuses. Actuellement, de l'aveu même de ceux qui sont aujourd'hui au pouvoir en Grèce, plus de 6.000 personnes sont détenues sans jugement, la plupart dans l'Ile de Yioura où les ressources en eau sont totalement insuffisantes et où plusieurs personnes gravement malades ne peuvent recevoir les soins médicaux appropriés.

Cependant, en dehors des souffrances personnelles des détenus, sur lesquelles nous vous donnerons volontiers des précisions supplémentaires, nous sommes profondément inquiets de la menace qui pèse sur le dispositif international de sauvegarde des droits de l'homme. La Convention Européenne de Sauvegarde des Droits de l'Homme et des Libertés fondamentales est l'une des manifestations les plus encourageantes de la primauté du droit. Il nous paraît essentiel que le système créé par la Convention soit mis en mouvement pour faire face à la situation qui existe en Grèce.

Nous espérons que, de leur propre initiative, les Gouvernements des Hautes Parties Contractantes saisiront de la situation en Grèce la Commission Européenne des Droits de l'Homme en vertu des dispositions de l'article 24 de la Convention. Cependant, il nous semble que l'Assemblée Consultative Consultative pourrait elle-même inviter :

- a) le Comité des Ministres à saisir la Commission Européenne des Droits de l'Homme des violations de la Convention actuellement commises en Grèce, en vertu des dispositions de l'article 24 de la Convention ;

./.

Lettre d'Eric BAKER, directeur général d'Amnesty International, au président de l'assemblée consultative du Conseil de l'Europe, 18 mai 1967 (extrait).

**Amnesty International** : organisation non gouvernementale internationale qui promeut la défense des droits humains.



Αλαβαρακ ! : « À la baraque ! » en alphabet grec

La « baraque » était le nom que les étudiants de l'ULB avaient donné, en avril 1970, au luxueux hôtel de maître situé juste en face du campus [...], et qui abritait le « Cercle des nations ».

Le lundi 20 avril 1970, y était organisée, à l'invitation de l'ambassadeur grec, une réception à l'occasion de l'anniversaire du coup d'état militaire des colonels du 21 avril 1967.

En réaction, la communauté universitaire s'est mobilisée sur le campus, et de violents affrontements ont été provoqués par des incursions répétées de la police, jusque dans les chambres d'étudiants de la cité universitaire ! [...]

La semaine a culminé avec une grande manifestation anti-impérialiste le 26 avril qui, prévue contre l'agression américaine au Vietnam, s'est transformée aussi en marche contre les colonels, pour le retrait de l'OTAN, et contre la répression policière contre le mouvement étudiant.

Ce que la « semaine grecque » de 1970 avait mis en évidence, c'était la fusion, à travers un cercle huppé comme le « Cercle des nations », de puissants milieux d'affaires, de journalistes de la presse écrite et audiovisuelle et d'hommes politiques (de droite, comme « de gauche ») avec une extrême droite feutrée et policée – on ne parlait pas de « cordon sanitaire » à l'époque.

Elle avait aussi montré la tentation de la gouvernance autoritaire de grandes pointures de la politique belge, comme Paul Van Den Boeynants (PSC) et Henri Simonet (PSB) – tous deux par ailleurs membres du Cercle des Nations...

Ce que les étudiants mirent à nu avec le slogan percutant : « VDB, Simonet, colonels en cravate » [...]

---

Maxime TONDEUR, « Αλαβαρακ ! avril 1970 : les étudiants de Bruxelles contre les colonels grecs », *Rouges flammes* [blog], 2 mars 2015.

**Cercle des Nations** : club des milieux d'affaires qui permettait la rencontre de personnalités d'horizons différents ayant notamment en commun l'anticommunisme.

**PSC** (Parti social-chrétien) : aile francophone de l'ancien parti démocrate chrétien unitaire. Ancêtre de l'actuel Centre démocrate humaniste (CDH).

**PSB** (Parti socialiste belge) : ancien parti social-démocrate belge unitaire. Après scission linguistique, son aile francophone est devenue l'actuel Parti socialiste (PS).

# RÉFÉRENCES DES DOCUMENTS

- **Document 1** – « L'ex-roi Constantin mène la campagne en Europe contre les colonels grecs », *Paris-Presse L'intransigeant*, 23-24 novembre 1969, p. 6.
- **Document 2** – Stéphane BUSSARD, « Négociier avec la dictature : la gageure du CICR en Grèce après le coup d'État de 1967 », *Le Temps*, 20 août 2018, <<https://www.letemps.ch/monde/negociier-dictature-gageure-cicr-grece-apres-coup-detat-1967>>, consulté le 19 février 2020. Avec l'aimable autorisation du quotidien *Le Temps*, Suisse.
- **Document 3** – Photographie d'une manifestation, Fabrique nationale d'armes de guerre à Herstal, 1967, Coll. IHOES, Seraing, Fonds Jacques Yerna, ARC-IHO-PH0000 601.
- **Document 4** – Denis LANGLOIS, « Les colonels au ban de l'Europe », *Témoignage Chrétien*, 18 décembre 1969, p. 11, <<http://denis-langlois.fr/Panagoulis-le-sang-de-la-Grece-%CE%9F>>, consulté le 19 février 2020.
- **Document 5** – Klaus ALBRECHTSEN, dessin paru dans un périodique danois, 1968, <<http://denis-langlois.fr/Panagoulis-le-sang-de-la-Grece-%CE%9F>>, consulté le 19 février 2020.
- **Document 6** – Lettre d'Eric BAKER, directeur général d'Amnesty International, au président de l'assemblée consultative du Conseil de l'Europe, 18 mai 1967 (extrait), archives en ligne du Conseil de l'Europe, PACECOM031 739, <<https://rm.coe.int/09000016807a59a2>>, consulté le 19 février 2020.
- **Document 7** – Maxime TONDEUR, « Αλφαβρακ! avril 1970 : les étudiants de Bruxelles contre les colonels grecs », *Rouges flammes* [blog], 2 mars 2015, <<https://rouges-flammes.blogspot.com/2015/03/avril-1970-les-etudiants-de-bruxelles.html>>, consulté le 19 février 2020.



**Fédération Wallonie-Bruxelles / Ministère**  
**Administration générale de l'Enseignement**  
Avenue du Port, 16 – 1080 BRUXELLES  
www.fw-b.be – 0800 20 000

Graphisme : Olivier VANDEVILLE - olivier.vandeville@cfwb.be  
Juin 2022

Le Médiateur de la Wallonie et de la Fédération Wallonie-Bruxelles  
Rue Lucien Namèche, 54 – 5000 NAMUR  
0800 19 199  
courrier@mediateurcf.be

Éditeur responsable : Quentin DAVID, Directeur général

La « Fédération Wallonie-Bruxelles » est l'appellation désignant usuellement la « Communauté française » visée à l'article 2 de la Constitution